

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2147

20 juillet 2016

SOMMAIRE

Café-Restaurant Bohey S.à r.l.	103012	DSP Hydrolux S.A.	103014
Café-Restaurant Bohey S.à r.l.	103012	Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 15 S.à r.l.	103015
Cordouan Holding S.A.	103018	DWS Concept	103010
Daachdrop, S.à r.l.	103015	DWS Select	103011
Darice International Sourcing Holdings S.à r.l.	103042	Dzeta Europe	103014
DB	103011	Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l. ..	103014
DB PWM	103011	Edelweiss	103012
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.	103010	Electro Casimiro Sàrl	103016
DBV-Win Fund	103011	Energy Machines S.A.	103017
Decker Line S.A.	103015	Enop 1 S.à r.l.	103017
Delcampe Luxembourg S.à r.l.	103051	Espalita S.A.	103018
Delta Lloyd L	103015	Essel Capital and Holding Management S.à r.l. I	103029
Dematic Group S.à r.l.	103011	Essel Capital and Holding Management S.à r.l. II	103019
Deutsche Institutional	103010	Ets Wantz S.A.	103018
Deutsche Invest I	103010	EuroPalTners Holdings S.à r.l.	103013
Deutsche Invest II	103010	Expert Resource Exchange and Consulting S.A.	103013
Devonshire Point Holdings S.à r.l.	103016	Ezine Invest S.A.	103017
Devonshire Point Investment S.à r.l.	103016	Jibon Investment Sàrl	103040
Distribution VII Holdco S.à r.l.	103016	NeoVitaes, S.à r.l.	103017
DIVALARUS Luxembourg S.A.	103015	NeoVitaes, S.à r.l.	103016
DLP Law Firm S.à r.l.	103014	NeoVitaes, S.à r.l.	103017
DNB Selective	103012	NeoVitaes, S.à r.l.	103018
DNB Selective	103012	Utah Investments S.à r.l.	103056
Draco Pipe S.A.	103013		
DSAT Cinema S.A.	103013		

DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 160.062.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109234/11.

(160081839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Deutsche Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109235/11.

(160081858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Deutsche Invest I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109236/11.

(160081770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Deutsche Invest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.544.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109237/11.

(160081783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 69.627.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016109250/10.

(160081796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 160.225.

Les statuts coordonnés au 30 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016109232/11.

(160081864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DB, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 180.809.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109247/11.

(160081848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DB PWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 163.660.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109248/11.

(160081806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.446.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016109251/10.

(160081794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DWS Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 171.521.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset Management S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016109263/11.

(160081741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DNB Selective, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 199.933.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 mai 2016

En date du 6 mai 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de prendre connaissance de la démission de Madame Katarzyna de Oliveira Santos, en qualité d'Administrateur, avec effet au 4 mars 2016,
- de ratifier la nomination de Madame Stéphanie Laplane, en qualité d'Administrateur, avec effet au 4 mars 2016, en remplacement de Madame Katarzyna de Oliveira Santos, démissionnaire.
- de renouveler le mandat de Madame Stéphanie Laplane, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DNB Selective

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016109257/19.

(160081620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Café-Restaurant Bohey S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Café-Restaurant Bohey S.à r.l.).**

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 102.285.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mai 2016.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2016109258/13.

(160083057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DNB Selective, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 199.933.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DNB Selective

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016109256/11.

(160081619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Edelweiss, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 140.074.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016109280/11.

(160081514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

EuroPalTners Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.130.

En date du 13 Mai 2016, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Diana Dumitru, née le 20 Mai 1981 à Tirgoviste, Roumanie, et avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, 2540, Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 Mai 2016.

Référence de publication: 2016109276/13.

(160081791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Expert Resource Exchange and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.951.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2016

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Kris Deroo pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2022.

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Kris Deroo pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2022.

Pour extrait conforme

Pour la société

Expert Resource Exchange and Consulting S.A.

Référence de publication: 2016109278/15.

(160082456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Draco Pipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 180.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 26 avril 2016

La nomination de Madame Valérie POSS, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Nicolas MILLE, démissionnaire, avec effet au 1^{er} juillet 2015, est ratifiée.

La nomination de Monsieur Vishal SOOKLOLL, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alexandre TASKIRAN, démissionnaire, avec effet au 23 décembre 2015, est ratifiée.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109259/13.

(160083110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DSAT Cinema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 10, rue Saint Ulric.
R.C.S. Luxembourg B 173.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 mars 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016109260/13.

(160082407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DLP Law Firm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 171.131.

—
Extrait de l'acte de cession du 10 mai 2016

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 10 mai 2016 que:

- 1.250 parts sociales de la société DLP Law Firm Sarl ont été transférées par Madame Laurence Payot à Monsieur Pierre Delandmeter.

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales par Monsieur Pierre Delandmeter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016109255/18.

(160081841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.946,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 181.936.

—
Extrait des décisions prises par les associés de la Société le 11 mai 2016

Le 11 mai 2016, les associés de Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l. ont pris la décision suivante:

- de nommer Mr. David Alan Woodmansee, né le 1^{er} janvier 1964 à Kokomo, Indiana (États-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement 100 N. Eastman Road-Bld 75, P.O. Box 511, Kingsport, TN 37662-5075 (États-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de type A, avec effet au 11 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016109266/16.

(160082428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DSP Hydrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 156.023.

—
Annule et remplace dépôt n° L150140937 du 31/07/2015

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109261/10.

(160081758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Dzeta Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 188.253.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2016109245/10.

(160081528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 162.449.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2016109244/13.

(160081621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Extrait des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 27 novembre 2015

Le Conseil d'Administration ratifie la terminaison de la délégation à la gestion journalière de la SICAV confiée à Michèle BIEL et Georges ENGEL avec effet au 15 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109253/12.

(160081510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DIVALARUS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.512.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109254/9.

(160081668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Daachdrop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 8, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 139.134.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016109246/10.

(160081590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Decker Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue du Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2016109252/10.

(160082019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Devonshire Point Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.409.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de Devonshire Point Holdings S.à r.l. a été informé que Madame Sally Dee Fassler porte désormais le nom de Sally F. Dornaus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Devonshire Point Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2016109238/12.

(160082267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Devonshire Point Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.413.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de Devonshire Point Investment S.à r.l. a été informé que Madame Sally Dee Fassler porte désormais le nom de Sally F. Dornaus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Devonshire Point Investment S.à r.l.

Référence de publication: 2016109239/12.

(160082262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Distribution VII Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.275.

Les comptes annuels de la société Distribution VII Holdco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109241/10.

(160082061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Electro Casimiro Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 49, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.454.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109284/10.

(160081934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

NeoVitaes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.510.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109285/10.

(160081784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Energy Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 151.077.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 17. Mai 2016.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2016109289/13.

(160082875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Enop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 76.809.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109290/9.

(160081918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

NeoVitaes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 149.510.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109286/10.

(160081785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

NeoVitaes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 149.510.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109287/10.

(160081786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 100.362.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016109303/12.

(160081799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Cordouan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 59.672.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2016 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2016:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 5Ibis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommée comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016109180/17.

(160081768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Espalita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Extrait des résolutions prises par l'AGE du 03.05.2016

Délibération de l'ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes ECI Experts et Conseils Indépendants Sàrl
2. Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes

Après en avoir délibéré, L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission, à compter de ce jour, du Commissaire aux comptes
2. L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire en appelant
 - GK Partners Consulting Sàrl, ayant son siège social au 76, Grand-rue L-1660 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2021

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2016109297/17.

(160081773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Ets Wantz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109298/10.

(160081581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

NeoVitaes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.510.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109288/10.

(160081787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Essel Capital and Holding Management S.à r.l. II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espagne.

R.C.S. Luxembourg B 206.068.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen on the four May.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr. Gagan GOEL, born on 12th September, 1981, in Hissar Haryana, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE, , and

2) Mr. Pankaj GUPTA, born on 10th April 1975, in Delhi, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE,

both hereby represented by Mr. Max MAYER, employee, with professional address at 3 Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the company is to be and to act as the general partner (Manager) of a Special Limited Partnership (Société en Commandite Speciele) established and registered under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, under the name: "Essel Capital and Holding II". The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, certificates of deposit, notes and other securities of any kind and financial instruments issued by any public of private entity, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of 0 its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an 0 interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of all intellectual and industrial property rights such as trademarks, patents and domain names.

The Company may generally employ any techniques and instruments in relation to or with respect to any of its investments for the purpose of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and others risks.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Essel Capital and Holding Management S.à r.l. II".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple décision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, established by a resolution of the board of managers.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered offices, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested party by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 6. Share capital and shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to eighteen thousand euros and fourteen cents (18,000.14.-EUR) represented by one hundred (100) shares in registered form without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholders.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but regarding any transfer to non-shareholders it is subject to consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7 Redemption of shares

The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do(es) not need to be shareholder(s). The manager(s) is(are) appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The manager, or in case of plurality, the board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that any resolution shall be approved by at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

Circular resolutions in writing approved and signed by all managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting. Such approval may be in a single or in several separate documents, and shall bear the date of the last signature.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person,

If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager (including clause 7.2) are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. An annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of June each year at 2:00 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st January each year and ends on 31st December of the same year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty- five (25), at the annual General Meeting.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends even the first accounting year.

Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened by such distributions, (after taking the assets of the Company into account); and

(v) If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31st December, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the latter have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their name:

Subscriber	Number of Shares
Mr Gagan GOEL, prenamed	50
Mr Punkaj GUPTA, prenamed	50
TOTAL	100

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of eighteen thousand euros and fourteen cents (18,000.14.-EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

Decision of the extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders constitute, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mr. Gagan GOEL, born on 12th September 1981, in Hissar Haryana, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE, as Class A manager,

(ii) Mr. Pankaj GUPTA, born on 10th April 1975, in Delhi, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE, as Class A manager, and

(iii), Dr. Olivier HANCE, Attorney registered at the Bars of Luxembourg, Paris and Brussels, born on 2 September 1967 in Nivelles (Belgium), having its professional address at 3A, Sentier de l'Esperance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 3A, Sentier de l'Esperance, L-1474 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company shall be bound by the sole signature of the aforementioned Class A manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law. 4. The Company shall be bound by the signature of the aforementioned Class B manager for all acts which derive from and are adopted in execution of a legal obligation, directly or indirectly (such as payment of tax, appointment and payment of the fees of a CPA, payment of the subscription to the Luxembourg Chamber of Commerce, etc.)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gagan GOEL, né le 12 septembre 1981 à Hisser Haryana, Inde, résident au 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE, et

2) Mr. Pankaj GUPTA, né le 10 avril 1975 à Delhi, Inde, résident au 207, Zee Tower, Dubai Media City, Dubai, UAE,

Tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employée, avec adresse professionnelle au 3 Route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («La Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste à être et à agir comme le gérant (General partner) de la Société en Commandite Spéciale (Special Limited Partnership) établie et enregistrée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «Essel Capital and Holding II». La société peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, (acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que (l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, certificats de dépôt, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, (administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes et pourra effectuer ses activités par le biais de filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et pourra investir de quelque façon que ce soit et dans n'importe quel type d'actifs

La Société peut emprunter de (l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non. D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de suretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

L'objet de la société inclut également la détention de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle tels que des marques, des brevets et des noms de domaine.

La Société peut employer toutes techniques et instruments en relation ou en lien avec chacun de ses investissements dans le cadre d'une gestion efficace, incluant sans limitation les techniques et instruments destinés à la protection de la Société contre prêts, change de devises, risques liés aux taux d'intérêts et de tous autres risques. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Essel Capital and Holding Management S.à.r.l. II»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, cela décide par décision du conseil de gérance.

Dans le cas où le gérant, ou selon les circonstances le Conseil d'administration déterminerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qui interféreraient avec les activités normales des sièges sociaux de la Société, ou avec les moyens de communication entre ces-dits sièges et le personnel se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger et ce jusqu'à l'arrêt total de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'exerceront aucun effet sur la nationalité de la société, qui malgré le transfert temporaire du siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les personnes intéressées par le gérant ou selon les circonstances par le Conseil d'administration.

Art. 6. Capital social et parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libère

Le capital social est fixe à dix-huit mille euros et quatorze cents (18.000,14,-EUR) représentés par cent (100) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles entre non associés que sous réserve du consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7 Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera effectué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été

proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital ou de la classe de parts sociales concernées représentée par leurs parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où le prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmente des bénéfices reportés et des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, diminue des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en application des exigences légales ou statutaires.

Ces actions rachetées seront annulées par diminution du capital social.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B». Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s). Il (Ils) est(sont) nommé(s) et, est(sont) susceptible(s) d'être révoqué(s) ad nutum par le(s) associé(s) de la Société. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants seront nommés pour une durée illimitée.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer toutes ou une partie de ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de La Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Aucun avis distinct n'est requis pour les réunions tenues en temps et lieux spécifiés dans un calendrier précédemment voté par résolutions du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance, avec au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition que les résolutions soient adoptées par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Les résolutions circulaires prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts, et portent la date de la dernière signature.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initiée depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou un gérant (en ce compris article 7.2) doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société sera indemnisée par la Société dans la limite la plus large prévue par la loi contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnablement supportées ou payées par lui en lien avec toute

réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire pour laquelle il s'engage en tant que partie, ou autrement en vertu de son propre chef, ou après avoir exercé une fonction de gérant ou directeur; ainsi que contre les montants payés ou engagés par ce dernier dans le règlement de celles-ci.

Les mots «réclamation», «action», «poursuite» ou «procédure», s'appliquent à toutes les réclamations, actions, poursuites ou procédures judiciaires (civiles, pénales, incluant les recours en appel) actuelles ou à venir et les mots «responsabilité» et «dépenses» incluent sans limitation: les honoraires d'avocat, les frais, les jugements, montants versés pour les règlements ainsi que tout autre responsabilité.

Aucune indemnisation ne sera prévue à regard d'un manager ou d'un dirigeant:

(i) Contre toute responsabilité de la société ou de ses actionnaires en raison de faute intentionnelle, mauvaise foi, négligence grave ou imprudence dans le cadre de ses devoirs exercés dans la poursuite de sa fonction;

(ii) Au regard d'actions entreprises qui devraient être considérés comme faite de mauvaise foi et contre les intérêts de la société;

ou

(iii) En cas de règlement, à moins que celui-ci ait été approuvé par une Cour compétente ou par le Conseil de gérance

Le droit à l'indemnisation prévu aux présentes pourra être divisible, ne devra pas affecter tous autres droits auxquels chaque gérant ou directeur pourra être des a présent ou par après être dote, devra continuer pour chaque personne qui a cessé d'être gérant ou directeur et sera applicable au bénéfice de leurs pairs, des membres de l'exécutif ou administrateur des dites personnes.

Aucune disposition ici prévue ne doit affecter les droits à l'indemnisation à laquelle le personnel de l'entreprise, y compris les administrateurs, les gérants, les dirigeants ont droit par contrat ou vertu de la loi

Les dépenses en lien avec la préparation et la représentation de la défense en réponse à toute réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire des personnages décrits au présent article devront être avancées par la Société avant toute disposition finale ou à compter de la réception d'un quelconque engagement pour le compte du dirigeant ou du gérant dans le cadre du remboursement de ce montant s'il est en définitif conclu qu'il n'est pas autorisé à recevoir une telle indemnisation en vertu du présent article.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs confères à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux actionnaires à leur adresse figurant dans le registre des actionnaires tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital de la Société est représentée lors d'une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans préavis.

Dans le cadre de résolutions écrites, le texte de telles résolutions doit être envoyé aux actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des actionnaires tenu par la Société. Les résolutions entreront en vigueur dès l'approbation par la majorité comme prévu par la loi réglementant les décisions collectives (ou sujet aux exigences de majorité à la date citée)

Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans préavis. Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'a pas été atteinte à la première assemblée ou à la première résolution écrite, les actionnaires seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, indépendamment de la portion du capital représenté (ii) cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois

quarts du capital social émis et (iii) les décisions sur le changement de nationalité de la Société doivent être prises par des actionnaires représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précise dans la convocation de l'assemblée. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de juin de chaque année à 14:00 heures. Si ce jour n'est pas ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes y compris durant le premier exercice social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes

(iii) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(iv) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmente des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(v) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(vi) après avoir pris en considération les actifs de la Société, la distribution de dividendes intérimaires ne doit pas menacer les droits des créanciers de la Société;

(vii) Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à côté de son nom:

Souscripteur(s)	Nombre de parts sociales
Monsieur Gagan GOEL, prénommé.	50
Monsieur Punkaj GUPTA, prénommé.	50
TOTAL	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant dix-huit mille euros et quatorze cents (EUR 18000,14,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

Décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Gagan GOEL, né le 12 septembre 1981 à Delhi, résident au 207, Zee Tower, Dubaï Media City, Dubaï, UAE, en qualité de gérant de Classe A; et

(ii) Mr. Punkaj GUPTA, né le 10 avril 1975 à Delhi, Inde, résident au 207, Zee Tower, Dubaï Media City, Dubaï, UAE, en qualité de gérant de Classe A; et

(iii) , Maitre Olivier HANCE, Avocat aux Barreaux de Luxembourg, Paris et Bruxelles, né le 2 septembre Nivelles (Belgique) dont l'adresse professionnelle se situe au 3A, Sentier de l'Esperance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de Classe B

2. Le siège social de la Société est établi au 3A, Sentier de l'Esperance, L-1474, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant de classe A pour tous les actes posés dans la limite de l'objet social et de la Loi. La Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant de classe B pour tous les actes découlant directement ou indirectement d'une obligation légale (paiement d'impôts, nomination et paiement d'un expert-comptable, paiement de la cotisation de la Chambre de Commerce, etc.).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mai 2016. Relation GAC/2016/3657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2016109274/602.

(160081699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Essel Capital and Holding Management S.à r.l. I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espagne.

R.C.S. Luxembourg B 206.065.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen on the fourth May.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr. Gagan GOEL, born on 12th September, 1981, in Hissar Haryana, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE, , and

2) Mr. Pankaj GUPTA, born on 10th April 1975, in Delhi, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE,

both hereby represented by Mr. Max MAYER, employee, with professional address at 3 Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the company is to be and to act as the general partner (Manager) of a Special Limited Partnership (Société en Commandite Speciele) established and registered under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, under the name: "Essel Capital and Holding I". The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, certificates of deposit, notes and other securities of any kind and financial instruments issued by any public or private entity, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of all intellectual and industrial property rights such as trademarks, patents and domain names.

The Company may generally employ any techniques and instruments in relation to or with respect to any of its investments for the purpose of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and others risks.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Essel Capital and Holding Management S.à r.l. I".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, established by a resolution of the board of managers.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered offices, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested party by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 6. Share capital and shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to eighteen thousand euros and fourteen cents (18,000.14.-EUR) represented by one hundred (100) shares in registered form without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholders.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but regarding any transfer to non- shareholders it is subject to consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7 Redemption of shares

The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do(es) not need to be shareholder(s). The manager(s) is(are) appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality, the board of managers will determine these

agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The manager, or in case of plurality, the board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that any resolution shall be approved by at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

Circular resolutions in writing approved and signed by all managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting. Such approval may be in a single or in several separate documents, and shall bear the date of the last signature.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person,

If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager (including clause 7.2) are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. An annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of June each year at 2:00 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st January each year and ends on 31st December of the same year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty- five (25), at the annual General Meeting.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends even the first accounting year.

Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened by such distributions, (after taking the assets of the Company into account); and

(v) If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31st December, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the latter have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their name:

Subscriber	Number of Shares
Mr Gagan GOEL, prenamed	50
Mr Punkaj GUPTA, prenamed	50
TOTAL	100

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of eighteen thousand euros and fourteen cents (18,000.14.-EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

Decision of the extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders constitute, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mr. Gagan GOEL, born on 12th September 1981, in Hissar Haryana, India, with a permanent place of residence at 207, Zee tower, Dubai Media City, Dubai, UAE, as Class A manager, and

(ii) Dr. Olivier HANCE, Attorney registered at the Bars of Luxembourg, Paris and Brussels, born on 2 September 1967 in Nivelles (Belgium), having its professional address at 3A, Sentier de l'Esperance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 3A, Sentier de l'Esperance, L-1474 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company shall be bound by the sole signature of the aforementioned Class A manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

4. The Company shall be bound by the signature of the aforementioned Class B manager for all acts which derive from and are adopted in execution of a legal obligation, directly or indirectly (such as payment of tax, appointment and payment of the fees of a CPA, payment of the subscription to the Luxembourg Chamber of Commerce, etc.)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gagan GOEL, né le 12 septembre 1981 à Hisser Haryana, Inde, résidant au 207, Zee tower, Dubaï Media City, Dubaï, UAE, et

2) Mr. Punkaj GUPTA, né le 10 avril 1975 à Delhi, Inde, résidant au 207, Zee Tower, Dubaï Media City, Dubaï, UAE,

Tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employée, avec adresse professionnelle au 3 Route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est forme une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («La Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste à être et à agir comme le gérant (General partner) de la Société en Commandite Spéciale (Special Limited Partnership) établie et enregistrée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «Essel Capital and Holding I». La société peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, (acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que (l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, certificats de dépôt, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, (l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes et pourra effectuer ses activités par le biais de filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et pourra investir de quelque façon que ce soit et dans n'importe que type d'actifs

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non. D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

L'objet de la société inclut également la détention de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle tels que des marques, des brevets et des noms de domaine.

La Société peut employer toutes techniques et instruments en relation ou en lien avec chacun de ses investissements dans le cadre d'une gestion efficace, incluant sans limitation les techniques et instruments destinés à la protection de la Société contre prêts, change de devises, risques liés aux taux d'intérêts et de tous autres risques. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Essel Capital and Holding Management S.à.r.l. I»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, cela décide par décision du conseil de gérance.

Dans le cas où le gérant, ou selon les circonstances le Conseil d'administration déterminerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qui interféreraient avec les activités normales des sièges sociaux de la Société, ou avec les moyens de communication entre ces-dits sièges et le personnel se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger et ce jusqu'à l'arrêt total de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'exerceront aucun effet sur la nationalité de la société, qui malgré le transfert temporaire du siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les personnes intéressées par le gérant ou selon les circonstances par le Conseil d'administration.

Art. 6. Capital social et parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libère

Le capital social est fixe à dix-huit mille euros et quatorze cents (18.000,14,-EUR) représentés par cent (100) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles entre non associés que sous réserve du consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7 Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera effectué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital ou de la classe de parts sociales concernées représentée par leurs parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où le prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmente des bénéfices reportés et des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, diminue des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en application des exigences légales ou statutaires.

Ces actions rachetées seront annulées par diminution du capital social.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie

B». Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s). Il (Ils) est(ont) nommé(s) et, est(ont) susceptible(s) d'être révoqué(s) ad nutum par le(s) associé(s) de la Société. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants seront nommés pour une durée illimitée.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer toutes ou une partie de ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de La Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Aucun avis distinct n'est requis pour les réunions tenues en temps et lieux spécifiés dans un calendrier précédemment voté par résolutions du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance, avec au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition que les résolutions soient adoptées par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Les résolutions circulaires prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts, et portent la date de la dernière signature.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initiée depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou un gérant (en ce compris l'article 7.2) doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société sera indemnisée par la Société dans la limite la plus large prévue par la loi contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnablement supportées ou payées par lui en lien avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire pour laquelle il s'engage en tant que partie, ou autrement en vertu de son propre chef, ou après avoir exercé une fonction de gérant ou directeur; ainsi que contre les montants payés ou engagés par ce dernier dans le règlement de celles-ci.

Les mots «réclamation», «action», «poursuite» ou «procédure», s'appliquent à toutes les réclamations, actions, poursuites ou procédures judiciaires (civiles, pénales, incluant les recours en appel) actuelles ou à venir et les mots «responsabilité» et «dépenses» incluent sans limitation: les honoraires d'avocat, les frais, les jugements, montants versés pour les règlements ainsi que tout autre responsabilité.

Aucune indemnisation ne sera prévue à regard d'un manager ou d'un dirigeant:

(i) Contre toute responsabilité de la société ou de ses actionnaires en raison de faute intentionnelle, mauvaise foi, négligence grave ou imprudence dans le cadre de ses devoirs exercés dans la poursuite de sa fonction;

(ii) Au regard d'actions entreprises qui devraient être considérés comme faite de mauvaise foi et contre les intérêts de la société;

ou

(iii) En cas de règlement, à moins que celui-ci ait été approuvé par une Cour compétente ou par le Conseil de gérance

Le droit à l'indemnisation prévu aux présentes pourra être divisible, ne devra pas affecter tous autres droits auxquels chaque gérant ou directeur pourra être des a présent ou par après être dote, devra continuer pour chaque personne qui a cessé d'être gérant ou directeur et sera applicable au bénéfice de leurs pairs, des membres de l'exécutif ou administrateur des dites personnes.

Aucune disposition ici prévue ne doit affecter les droits à l'indemnisation à laquelle le personnel de l'entreprise, y compris les administrateurs, les gérants, les dirigeants ont droit par contrat ou vertu de la loi

Les dépenses en lien avec la préparation et la représentation de la défense en réponse à toute réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire des personnages décrits au présent article devront être avancées par la Société avant toute disposition finale ou à compter de la réception d'un quelconque engagement pour le compte du dirigeant ou du gérant dans le cadre du remboursement de ce montant s'il est en définitif conclu qu'il n'est pas autorisé à recevoir une telle indemnisation en vertu du présent article.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs confères à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux actionnaires à leur adresse figurant dans le registre des actionnaires tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital de la Société est représentée lors d'une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans préavis.

Dans le cadre de résolutions écrites, le texte de telles résolutions doit être envoyé aux actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des actionnaires tenu par la Société. Les résolutions entreront en vigueur dès l'approbation par la majorité comme prévu par la loi réglementant les décisions collectives (ou sujet aux exigences de majorité à la date citée) Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans préavis. Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'a pas été atteinte à la première assemblée ou à la première résolution écrite, les actionnaires seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, indépendamment de la portion du capital représenté (ii) cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions sur le changement de nationalité de la Société doivent être prises par des actionnaires représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précise dans la convocation de l'assemblée. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de juin de chaque année à 14:00 heures. Si ce jour n'est pas ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant

toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes y compris durant le premier exercice social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes

(iii) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(iv) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmente des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(v) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(vi) après avoir pris en considération les actifs de la Société, la distribution de dividendes intérimaires ne doit pas menacer les droits des créanciers de la Société;

(vii) Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à côté de son nom:

Souscripteur(s)	Nombre de parts sociales
Monsieur Gagan GOEL, prénommé.	50
Monsieur Punkaj GUPTA, prénommé.	50
TOTAL	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant dix-huit mille euros et quatorze cents (EUR 18.000,14,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

Décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Gagan GOEL, né le 10 Avril 1975 à Delhi, résidant au 207, Zee Tower, Dubaï Media City, Dubaï, UAE, en qualité de gérant de Classe A; et

(ii) , Maître Olivier HANCE, Avocat aux Barreaux de Luxembourg, Paris et Bruxelles, né le 2 septembre Nivelles (Belgique) dont l'adresse professionnelle se situe au 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de Classe B

2. Le siège social de la Société est établi au 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant de classe A pour tous les actes posés dans la limite de l'objet social et de la Loi. La Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant de classe B pour tous les actes découlant directement ou indirectement d'une obligation légale (paiement d'impôts, nomination et paiement d'un expert-comptable, paiement de la cotisation de la Chambre de Commerce, etc.).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mai 2016. Relation GAC/2016/3656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé). Claire PIERRET.

Référence de publication: 2016109273/597.

(160081681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Jibon Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Taco Tikka.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 205.995.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Rafiqul ISLAM, cuisinier, né à Comilla (Bangladesh), le 2 février 1970, demeurant à L-2155 Luxembourg, 103, rue Mühlenweg et son conjoint

2.- Rupa ISLAM, serveuse, né à Comilla (Bangladesh), le 15 décembre 1978, demeurant à L-2155 Luxembourg, 103, rue Mühlenweg.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Jibon Investment SARL.

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "Taco Tikka".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Kopstal.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent-vingt-quatre (124) parts de cents (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Rafiqul ISLAM, cuisinier, né à Comilla (Bangladesh), le 2 février 1970, demeurant à L-2155 Luxembourg, 103, rue Mühlenweg, soixante-deux parts	62
2.- Rupa ISLAM, serveuse, né à Comilla (Bangladesh), le 15 décembre 1978, demeurant à L-2155 Luxembourg, 103, rue Mühlenweg, soixante-deux parts	62
Total: Cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Rafiqul ISLAM, cuisinier, né à Comilla (Bangladesh), le 2 février 1970, demeurant à L-2155 Luxembourg, 103, rue Mühlenweg et son conjoint

2.- Rupa ISLAM, serveuse, né à Comilla (Bangladesh), le 15 décembre 1978, demeurant à L-2155 Luxembourg, 103, rue Mühlenweg.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 123,95

Signé: Rafiqul ISLAM, Rupa ISLAM et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2016107809/78.

(160079861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Darice International Sourcing Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 206.087.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the second day of May.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Michaels Stores, Inc., a corporation, having its registered office at 8000 Bent Branch Drive, Irving, Texas, 75063, United States of America,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Darice International Sourcing Holdings" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg, which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of February of each year and ends on the thirty-first (31) of January of the following year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of January 2017.

Subscription and payment

Michaels Stores, Inc., represented as stated above, subscribes for twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400. EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- David Heartquist, private employee, born in Massachusetts, United States of America, on December 9, 1966, with professional address at Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States;

- Rebecca Shaffer, private employee, born in Pennsylvania, United States of America, on July 7, 1976, with professional address at Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States; and

- Charles M. Sonstebly, private employee, born in New Jersey, United States of America, on August 29, 1963, with professional address at Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Amandine Le Floch, private employee, born in Nîmes, France, on August 4, 1987, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Richard Brekelmans, private employee, born in Amsterdam, the Netherlands, on September 12, 1960, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deux mai.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Michaels Stores, Inc., une société dont le siège social se situe à 8000 Bent Branch Drive, Irving, Texas, 75063, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Darice International Sourcing Holdings" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000.), représenté par vingt-cinq mille (25,000.) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg, et permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) février de chaque année et se termine le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième

lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 janvier 2017.

Souscription et libération

Michaels Stores, Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25,000.) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000.),

Le montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000.) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400. EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - David Heartquist, employé privé, né le 9 décembre 1966 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et ayant comme adresse professionnelle Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, Etats-Unis d'Amérique;
 - Rebecca Shaffer, employé privé, né le 7 juillet 1976 en Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, et ayant comme adresse professionnelle Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States; et
 - Charles M. Sonstebly, employé privé, né le 29 août 1963, à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, et ayant comme adresse professionnelle Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Amandine Le Floch, employée privée, né à Nîmes, France et ayant comme adresse professionnelle 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
 - Richard Brekelmans, employé privé, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960 et ayant comme adresse professionnelle 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15285. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109188/516.

(160082395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Delcampe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.954.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sébastien DELCAMPE, administrateur de sociétés, né à Soignies, Belgique, le 2 mai 1978, demeurant à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon; et

2) Madame Véronique VAN LAEREN, épouse DELCAMPE, enseignante, née à Binche, Belgique, le 10 août 1978, demeurant à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

Tous deux sont ici représentés par Madame Rachel BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 15 avril 2016.

Lesdites procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Delcampe Luxembourg S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 39, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous

le numéro 158.954, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 984 du 12 mai 2001.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,-EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable de chaque part sociale.

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît que l'augmentation de capital a été souscrite par les associés actuels en proportion de leur participation dans la société et libérée intégralement par eux moyennant incorporation de résultats reportés à hauteur de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de ces résultats, couvrant le montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 13 avril 2016.

Une copie dedit bilan, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être formalisée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les cinq cents (500) parts sociales actuelles sans désignation de valeur nominale sont remplacées par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Chaque associé recevra une "action S.A." en échange d'une "part sociale S.à r.l."

Rapport du reviseur d'entreprises

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'un rapport établi le 13 mars 2016 par le Réviseur d'entreprises agréé indépendant "Audit Conseil Services S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8009 Strassen, 47, route d'Arlon, sous la signature de Monsieur Alain BLONDLET.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'actif net au 31 décembre 2015 ne correspond au moins au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en "Delcampe Luxembourg S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux gérants de la société pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Delcampe Luxembourg S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ces tiers, la fourniture de services pour les sites Internet ainsi que pour les activités commerciales des entreprises traditionnelles, l'organisation d'événements, l'achat et la vente d'objets et matériel de collection, de matériel informatique, et de matériel divers neufs et d'occasion.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut, dans les limites prévues par la loi, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

103056

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs de la société:

- Monsieur Sébastien DELCAMPE, administrateur de sociétés, né à Soignies, Belgique, le 2 mai 1978, demeurant à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

- Madame Véronique VAN LAEREN, épouse DELCAMPE, enseignante, née à Binche, Belgique, le 10 août 1978, demeurant à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

- Monsieur Alain DONVIL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Septième résolution

L'Assemblée nomme la société ATS Consulting, S.à r.l., ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich, R.C.S. B 117.219, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 avril 2016. 2LAC/2016/9208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016109231/260.

(160082261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Utah Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 203.765.

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Tony Roy en tant que gérant de la Société avec effet au 3 mai 2016 inclus.

L'associé unique a décidé de le remplacer par M. Sylvain Dubois, résidant professionnellement au 1001, rue du Square Victoria, Québec, H2Z 2B5, Canada, avec effet au 3 mai 2016 inclus et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes depuis le 3 mai 2016:

(i) Jean-Philippe Gachet;

(ii) Miguel Ibanez Diez, et

(iii) Sylvain Dubois.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Utah Investments

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016111368/20.

(160084125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.